

(BnF)

Centre national de la littérature  
pour la jeunesse

LA REVUE  
DES LIVRES  
POUR  
ENFANTS

AU  
NOM  
DE  
LA  
LOI:  
NE  
LES  
LAISSEZ  
PAS  
LIRE!

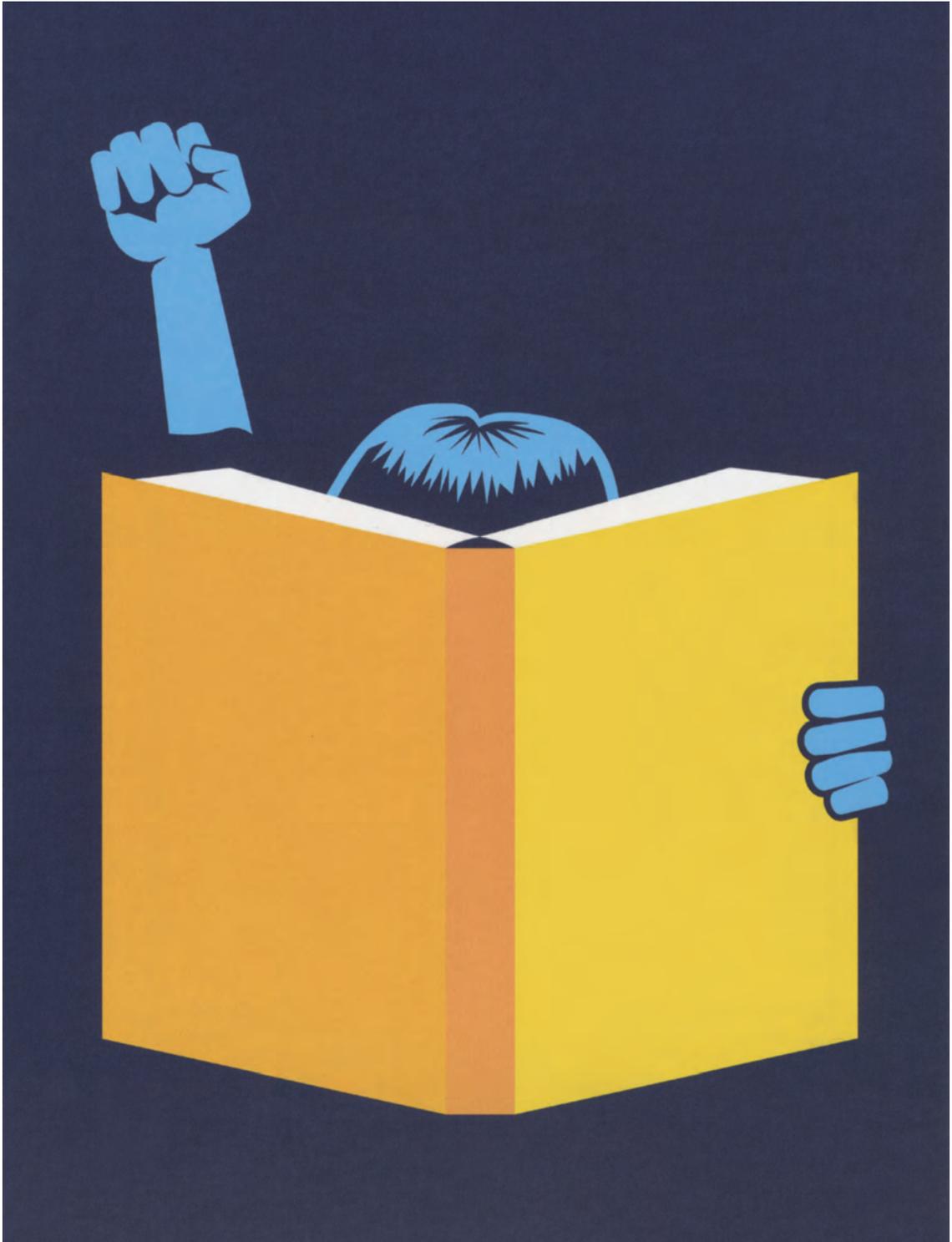
HORS  
SÉRIE  
N°6

15€

LA REVUE  
DES LIVRES  
POUR  
ENFANTS

HORS-SÉRIE  
NUMÉRO **6**

AU NOM  
DE LA LOI :  
NE LES LAISSEZ  
PAS LIRE !



Words Have Power : Read a Banned Book («Les mots ont du pouvoir : lisez un livre censuré»), visuel de l'affiche, créé par Tom Deja, pour la «Banned Books Week» 2017. © American Library Association.

# HORS- SÉRIE n° 6

---

## AU NOM DE LA LOI : NE LES LAISSEZ PAS LIRE !

### AVANT PROPOS

« Japon, année 2019. Alors que le comité d'amélioration des médias censure de plus en plus d'ouvrages jugés compromettants, les bibliothèques se sont organisées pour favoriser l'accès à tous les écrits. Nouvelle arrivée dans le corps des bibliothécaires, Iku rêve de retrouver celui qui sauva son livre fétiche de la censure, alors qu'elle n'était encore qu'une adolescente. »

Ainsi est résumée l'intrigue du roman *Library wars*, publié au Japon en 2006, sur la 4<sup>e</sup> de couverture de l'édition française (Glénat, 2010). Également adapté en manga, ce roman de politique fiction de Hiro Arikawa suit les pas de la jeune Iku, engagée dans la Brigade des bibliothèques qui a pour mission de défendre, armes au poing, la liberté de lire, contre le gouvernement qui a mis en place un « comité d'amélioration des médias » qui vient confisquer dans les librairies et les bibliothèques les publications jugées néfastes<sup>1</sup>.

Comme Iku et son mystérieux « prince », les bibliothécaires du futur auront-ils pour mission de défendre, coûte que coûte, la liberté de lire ?

Les messages d'alerte, à l'encontre de la « cancel culture » venue d'outre-Atlantique, se multiplient en tout cas, du côté des intellectuels et des créateurs : Enki Bilal parle ainsi d'une menace de « dictature culturelle » et prophétise que « d'ici quatre ou cinq ans, l'imaginaire sera l'ennemi public numéro un<sup>2</sup> ».

Et les enfants dans tout ça ?  
 « Laissez-les lire ! » proclamait déjà Geneviève Patte, fondatrice de la Joie par les livres, dans son livre manifeste, publié pour la première fois en 1978. Marie-Aude Murail, romancière chérie des enfants et des adolescents, déplorait elle aussi dans une tribune à *Libération* en novembre 2019<sup>3</sup> d'être attaquée pour « grossophobie » ou suspicion de maltraitance animale dans un manuel scolaire : « Si l'on n'y prend pas garde, de capitulation d'éditeur en autocensure d'auteur, on arrivera, sous la pression de ces censeurs bardés de bonnes intentions, à l'impossibilité même de la fiction, c'est-à-dire la liberté pour un créateur d'imaginer ce qu'est l'autre ».

À l'heure où une proposition de loi sur les bibliothèques, tant attendue par les associations de bibliothécaires, vient d'être adoptée en première lecture au Sénat, qui dispose que les missions des bibliothèques « s'exercent dans le respect des principes de pluralisme des courants d'idées et d'opinions, d'égalité d'accès au service public et de neutralité du service public », à l'heure où les polémiques et débats sur les réseaux sociaux peuvent s'enflammer en quelques heures, pour dénoncer un livre jugé sexiste ou violent, à l'heure aussi où le mouvement #metoo a profondément bouleversé (entre autres) le paysage éditorial, en particulier à destination de la jeunesse (entre 2017 et 2018, le nombre de parutions consacrées aux femmes a bondi de 21 % tous secteurs confondus... et de 44 % en jeunesse<sup>4</sup>),

quel regard porter sur ces discours qui ciblent souvent les livres adressés aux enfants et adolescents, enjeux majeurs des évolutions sociétales en cours ? Les accusations de censure font immédiatement basculer l'accusé dans le camp de l'intégrisme moyenâgeux et antidémocratique. Pour autant a-t-on vraiment envie de mettre entre les mains des enfants des livres que l'on juge racistes, antisémites, ou sexistes ? Pas si simple pour les adultes, qu'il soient parents, enseignants, bibliothécaires... de trouver la ligne de crête entre ces deux exigences : le respect dû à la liberté du créateur, celle que l'on voudrait laisser à l'enfant lecteur.

L'historien Jean-Yves Mollier rappelle<sup>5</sup> qu'en 1982, la Cour suprême américaine a été amenée à se prononcer dans le cadre d'un litige entre des élèves de terminale d'une école de Long Island et le conseil de l'école, qui voulait retirer de la bibliothèque de l'école neuf titres jugés « *anti-American, anti-Christian, anti-Semitic, just plain filthy* [tout simplement immondes] ». Depuis cette date, la puissante association des bibliothécaires américains (ALA) organise chaque année la « Banned books week » ou « semaine des livres interdits » pour défendre la liberté de lire et témoigner des velléités de censure à l'encontre des bibliothèques.

En quoi l'histoire des discours à l'encontre des livres et des lectures des enfants nous renseigne-t-elle sur la compréhension de ces enjeux, complexes et multiples, et sur les

sociétés qui les ont engendrés ? Quels livres, bandes dessinées, journaux, ont été montrés du doigt, critiqués ou interdits au début du XX<sup>e</sup> siècle, pendant la Seconde Guerre mondiale, après Mai 68 ? Quel rôle la loi du 16 juillet 1949 sur les publications pour la jeunesse a-t-elle joué dans cette histoire, où s'inventent également préoccupations politiques (voire géopolitiques), morales et pour la protection de l'enfance ?

Ce sont quelques-unes des questions qui ont mené à l'exposition « Ne les laissez pas lire ! Polémiques et livres pour enfants », montrée à la BnF à l'automne 2019, et dont le présent hors-série est le fruit. Il reprend l'ensemble des textes, citations et reproductions présentés dans l'exposition, la transcription de certaines des rencontres organisées autour, et quelques compléments.

En 2020, cette exposition avait donné lieu à une première publication, sous la forme d'un dossier de la *Revue de la BnF* comprenant une série d'articles autour de la thématique de la censure dans les livres pour enfants, que j'ai eu le plaisir de coordonner avec Jean-Yves Mollier<sup>6</sup>.

« Pour nous, pères et mères, redoutable la question posée par nos filles : puis-je lire ce livre ? » Devant cette angoissante question, le journaliste Noël Pinat de *La Croix des Hautes Alpes* recommandait en 1927 aux parents l'incontournable « *Revue des lectures* » de l'abbé Bethléem, pour « passer au crible le plus impartial la pâture qui peut ou doit être donnée à nos enfants ».

Une fois n'est pas coutume, *La Revue des livres pour enfants* vous propose dans ce hors-série un florilège de livres déconseillés, par certains, aux enfants : alors, ne les laissez pas lire ?

Marine Planche

1 • Pour une analyse du roman lire le billet de Lionel Maurel <https://scinfolex.com/2012/03/27/dans-le-futur-les-bibliotheques-dernier-rempart-contre-la-censure/>

2 • Interviewé dans *Usbek et Rica*, 4 mai 2021

3 • « De quoi l'enfer est pavé », *Libération*, 26 novembre 2019

4 • Voir l'édito d'Anne-Laure Walter dans *LH le magazine* n° 7, mars 2021

5 • Dans son ouvrage : *Interdiction de publier : la censure d'hier à aujourd'hui*, Double ponctuation, 2020, p. 101

6 • « Ne les laissez pas lire ! Censure dans les livres pour enfants », *Revue de la BnF* n° 60, mars 2020



# AU NOM DE LA LOI : NE LES LAISSEZ PAS LIRE !

Du début du  $xx^e$  siècle à nos jours, nombreux sont les livres pour enfants, albums, romans ou bandes dessinées qui ont été critiqués voire condamnés, pour des raisons religieuses, morales, idéologiques, psychologiques...

La campagne initiée par l'abbé Bethléem contre les dangers des « illustrés » dans l'entre-deux-guerres aboutit au vote de la loi du 16 juillet 1949 sur les publications destinées à la jeunesse, dans un climat de large consensus. Plus récemment, des livres pour enfants se sont invités dans le débat politique [ *Tous à poil !* en 2014 ] et des contes de fées sont accusés de véhiculer des préjugés sexistes [ *Le Petit Chaperon rouge*, retiré d'une bibliothèque à Barcelone ]. Ce panorama présente une sélection d'ouvrages publiés au cours de cette période, assortis de citations explicitant les critiques qui leur sont adressées.

Dans ces discours d'adultes lecteurs de livres pour enfants apparaît une tension entre deux positions antagonistes. D'une part, les défenseurs d'une enfance à protéger : « Écrite et choisie par des adultes, la littérature enfantine échappe au jugement de ses jeunes consommateurs. Ces derniers, que la loi protège contre les ouvrages de sexe et de violence, sont à la merci des "livres pour enfants" présumés inoffensifs, voire éducatifs » [ Françoise Dolto, dans *L'Express*, 1972 ]. D'autre part, les tenants d'un discours de vérité et d'une exigence littéraire : « Ne craignons pas trop vite de traumatiser les enfants. Le danger est bien plus dans ce qui est faux, mièvre et ennuyeux, que dans ce qui est trop fort dans sa vérité. » [ Geneviève Patte, *Laissez-les lire !*, 1978 ].

Marine Planche

# HORS-SÉRIE NUMÉRO 6



## 1904 - 1940 LES DÉBUTS DE L'ABBÉ BETHLÉEM

- 8** Les débuts de l'abbé Bethléem  
*Romans à lire et romans à proscrire*
- 12** La croisade contre les illustrés  
dans les années 1930  
*Ce que lisent vos enfants*



## 1940 - 1968 LA LOI DU 16 JUILLET 1949 ET SON APPLICATION

- 16** La guerre et la genèse de la loi de 1949  
*De la liste Otto à la loi de 1949*
- 22** Les premiers pas de la commission  
de surveillance  
*Au nom de la moralité*
- 28** Les éditeurs belges face à la loi de 1949  
*Le cas Dupuis*



## 1968 - 2000 APRÈS MAI 68 : CES LIVRES POUR ENFANTS QUI DÉRANGENT

- 34** Ces livres qui dérangent  
*Mai 68*
- 40** Écrits pour nuire  
*L'offensive de Marie-Claude Monchaux*
- 44** Dans les bibliothèques, à l'école  
*« Renvoyons la censure »*



## 2000 - 2019 ET AUJOURD'HUI ?

- 50** L'application de la loi du 16 juillet 1949  
depuis les années 2000  
*Aux lecteurs avertis*
- 54** Quand les éditeurs et les auteurs  
s'auto-censurent  
*« On ne peut pas éditer un texte pareil ! »*
- 60** Des ABCD de l'égalité...  
*... à « Tous à poils ! »*
- 66** Polémiques sur les réseaux sociaux  
*#Censure*
- 72** Autour du monde  
*Autodafé*



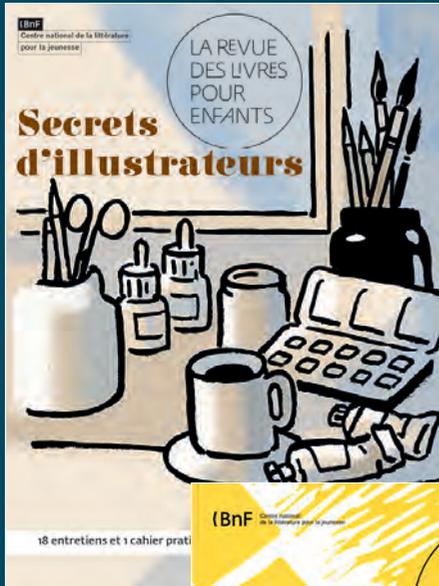
## POUR ALLER PLUS LOIN

- 78** Tout ce que vous avez toujours eu envie de  
savoir sur la loi de 1949
- 84** La loi de 1949 est-elle toujours d'actualité ?
- 89** « Je serais vous, je fermerais ma gueule... »
- 97** Des Filles au Dictionnaire fou du corps :  
entretien croisé avec Agnès Rosenstiehl  
et Katy Couprie
- 104** PEGI mode d'emploi
- 107** La bande dessinée, cible privilégiée  
des censeurs ?
- 113** Aux États-Unis, on célèbre la « Semaine  
des livres interdits »
- 117** Bibliographie sélective

(BnF)

Centre national de la littérature  
pour la jeunesse

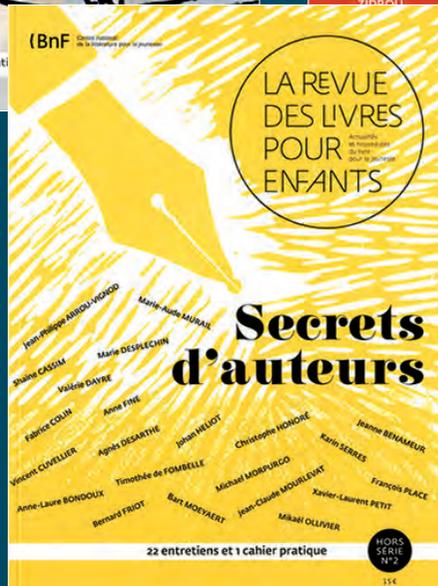
# LES HORS-SÉRIE de LA REVUE DES LIVRES POUR ENFANTS



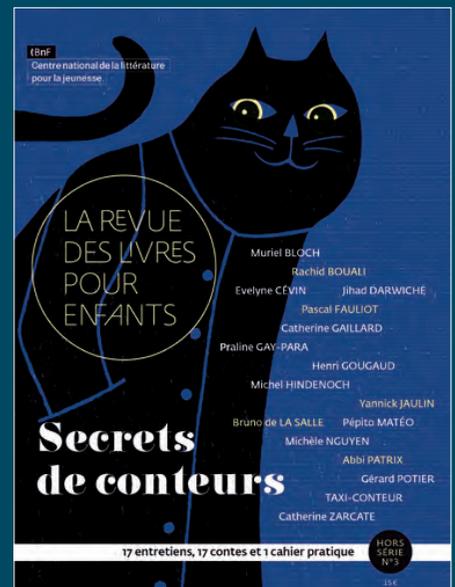
108 pages, 15 €, ISBN 978-2-35494-089-8



160 pages, 15 €, ISBN 978-2-35494-096-6



160 pages, 15 €, ISBN 978-2-35494-068-3



160 pages, 15 €, ISBN 978-2-35494-075-1

Ces hors-série de La Revue des livres pour enfants sont publiés par le Centre national de la littérature pour la jeunesse. Ils reprennent des entretiens et interviews menés entre 2007 et 2019, pour la plupart inédits.



En librairie (diffusion Gallimard) ou à commander sur notre site [cnlj.bnf.fr](http://cnlj.bnf.fr)

(BnF)

Centre national de la littérature  
pour la jeunesse



À l'heure où la cancel culture fait rage, voici un outil de référence pour éclairer les débats en cours sur la liberté d'expression. Ce panorama des livres et publications pour la jeunesse, interdits, censurés, critiqués en France du début du XX<sup>e</sup> siècle à nos jours, met en lumière un siècle de polémiques. Riche de plus de 200 illustrations, l'ouvrage fait suite à l'exposition « Ne les laissez pas lire ! » présentée en 2019 à la BnF. Il prolonge la réflexion à travers les contributions d'acteurs du livre et de spécialistes.

LA REVUE  
DES LIVRES  
POUR  
ENFANTS



Rejoignez le Centre national de la littérature  
pour la jeunesse sur notre page Facebook.  
[cnlj.bnf.fr](https://www.facebook.com/cnlj.bnf.fr)



J03195